



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 janvier 2020

Point sur la procédure de redressement judiciaire d'OXATIS SA

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte le 28 novembre 2019 au profit de la société **Oxatis (ALOX - FR0013328184)**, le Tribunal de Commerce de Marseille s'est réuni ce 09 janvier 2020 en vue du maintien de la période d'observation initialement fixée à six mois.

A l'issue de cette audience, et en concertation avec l'administrateur judiciaire Me Vincent Gillibert, un appel d'offres de reprise de l'entreprise a été diligenté avec une date limite de dépôt des offres fixée au 07 février 2020. Le maintien de la période d'observation a donc été sollicité par les organes de la procédure et la société Oxatis SA dans la perspective de réaliser la cession de l'entreprise.

Dans l'attente de cette décision, Oxatis SA avait demandé à Euronext Paris de procéder à la suspension de la cotation de ses actions à compter du 08 janvier 2020 et jusqu'à la fin de l'analyse des différentes options de reprises soumises au Tribunal de Commerce.

Des informations seront régulièrement communiquées au marché sur l'évolution de la procédure.

- FIN -

A PROPOS D'OXATIS

Leader sur les solutions technologiques e-commerce en Europe, Oxatis offre à plus de 10 000 sites marchands des solutions de création de sites et de marketing en mode SaaS. Oxatis est implantée dans cinq pays européens (France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni). Oxatis est cotée depuis avril 2018 sur le marché Euronext Growth – ALOXA.

Pour plus d'informations, visitez www.oxatis.com

CONTACTS

Oxatis

Jean-Christophe Brun

04 86 26 26 26

investor@oxatis.com

Communication financière

Victoire Demeestère

01 56 88 11 24

vdemeestere@actifin.fr

Relations presse financière

Isabelle Dray

01 56 88 11 29

idray@actifin.fr